

05 JUIN 2001

Madame la Préfète,
Madame la Directrice,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur

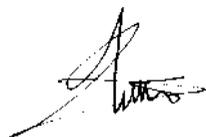
258 F 5

Vous trouverez sous ce pli le règlement du concours « Let's sing at school » que j'initie pour les élèves de l'enseignement secondaire.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au

cabinet du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial
Monsieur Pierre Hazette
c/o André Thiteux (02/213.17.42)
boulevard du Régent, 37-40
1000 BRUXELLES

Vous remerciant déjà de la bonne attention que vous pourrez porter à cette manifestation, je reste, Madame la Directrice, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur, Monsieur le Préfet, votre dévoué,



Pierre HAZETTE

REGLEMENT

1. Le concours «Let's sing at school» est ouvert aux étudiant(e)s de l'enseignement secondaire, de plein exercice, fréquentant le même établissement scolaire au 1 septembre 2001. Les académies de musique, faisant partie de l'enseignement général, peuvent participer à ce concours.
2. Un seul adulte - professeur ou étranger à l'établissement- pourra prêter en tant que maître de chorale.
3. Les œuvres choisies devront être interprétées par un groupe d'au moins dix choristes soutenu par un orchestre composé de quatre musiciens au minimum.
4. Les morceaux, interprétés en anglais seront soit traduits, soit écrits originellement en anglais, soit composés par les responsables.
5. Les candidatures devront être envoyées, par lettre recommandée pour le 31 octobre 2001 au *cabinet du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,*
Monsieur Pierre Hazette
boulevard du Régent, 37-40
1000 BRUXELLES
tél. 02/213.17.00)
6. Chaque établissement gèrera lui-même sa propre sélection durant le premier trimestre scolaire 2001-2002. Les responsables prépareront trois chansons. Mais en cas d'affluence d'inscriptions, seules une ou deux chansons pourraient être interprétées.
7. La finale aura lieu en mai-juin 2002. Les dates et les lieux précis des sélections provinciales seront indiqués aux écoles participant, dès novembre-décembre 2001.
8. Les chefs d'établissement qui souhaitent participer sont invités à faire parvenir au cabinet le formulaire suivant

«Je soussigné(e) ... responsable de l'établissement ...situé à ... province de ... inscris mon école au concours a let's sing at school » organisé par le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial.